

Procès verbal

Le mardi 08 septembre 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Arnaud DELAIR.

Convocation : 28/08/2026

Secrétaire de la séance : Stéphanie VEDELAGO

Présents : Arnaud DELAIR, Philippe DALLA SANTA, Valérie FUERTES, Karine LAGARDE, Stéphanie VEDELAGO, Thierry BORDERIE, Thomas FREYSSIGNET, Christophe OTTOGALI, Isabelle GARRA, Martine REQUIER

Représentés :

Absents et excusés : Christophe MARGONTIER

Lecture du Procès-Verbal du 9 juin 2026 adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : ajout de la délibération "Logement Aloès : départ du locataire". Report de la délibération "Logement Santoline : maintien du conventionnement" approuvée à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations :

Amicale des chasseurs : demande de subvention
Logement Arbousier (mairie) : conditions de location
RODP réseaux de télécommunications Orange
Cercle Bleu : demande contribution

Questions diverses :

Travaux 2027
Monfaucon de France
Référents GÉMAPI

Délibérations du conseil :

Subvention à l'Amicale des chasseurs (N° 2026 39)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention présentée par l'Amicale des chasseurs de Monfaucon dont le dossier est complet (RIB, bilan...).

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 1 000.00 € (mille euros) à l'Amicale des chasseurs au titre de l'exercice 2026.
- IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la commune pour l'année 2026, chapitre 65, nature 65748.

Décision adoptée à l'unanimité.

Logement Arbousier : condition de location (N° 2026 40)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le logement communal Arbousier situé au 74 allée de la mairie de type T3, d'une superficie d'environ 60 m², peut être mis en location car les travaux d'isolation des combles, installation de climatisation et divers sont terminés.

Il est proposé de procéder à la mise en location de ce bien à compter du 1er octobre 2026 et de fixer le montant du loyer mensuel hors charges à la somme de 450.00 euros (quatre cent cinquante euros).

Le contrat de location sera conclu pour une durée de 6 ans pour un logement nu conformément à la législation en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en location du logement communal situé au 74, allée de la mairie à Monfaucon aux conditions exposées ci-dessus.
- **FIXE** le loyer mensuel hors charges à la somme de 450.00 € à compter du 1er octobre 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe au Maire en charge des logements communaux à signer le contrat de bail à intervenir ainsi que tout document afférent à cette mise en location.

RODP réseaux de télécommunication (ORANGE) (N° 2026 41)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE**

1- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2026 sur les réseaux 2025 :

- 49.11 € par kilomètre et par artère en souterrain : 5.231 km soit 256.89 €

- 65.49 € par kilomètre et par artère en aérien : 12.642 km soit 827.92 €

Le montant total de la RODP ORANGE 2026 s'élève à **1 084.81 €** (mille quatre vingt quatre euros et quatre vingt un centimes).

2- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un titre de recettes au compte 70323.

Cercle bleu : demande de subvention (N° 2026 42)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Cercle Bleu reçu par message électronique.

Il rappelle que la signalétique implantée sur la commune est mise à disposition par [l'association](#) pour sensibiliser et contribuer au développement des transplantations et du don d'organes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 6 voix pour et 4 abstentions,

- décide de verser une subvention symbolique de 10 euros (dix euros),

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Commune 2026,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Logement Aloès : départ du locataire (N° 2026 43)

Madame l'Adjointe en charge des logements communaux présente le courrier reçu le 2 septembre dernier de Monsieur Nicolas LE PIOUFLE.

Le locataire demande un préavis réduit, 1 mois et annonce son départ du logement Aloès situé 373 route du Cluzeau le 3 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- prend acte du départ de Nicolas LE PIOUFLE,
- accepte la réduction du préavis à un mois,
- décide que le remboursement du dépôt de garantie de 582.54 € sera autorisé si le logement ne présente aucune dégradation et sous réserves d'éventuelles dettes dont Monsieur LE PIOUFLE serait redevable.

Questions diverses :

Travaux 2027 : toiture de l'ancien presbytère, climatisation bâtiments communaux.

Montfaucon de France : ce rassemblement annuel, 33^{ème} édition, sera organisé sur la commune en 2027.

Référent GÉMAPI : Christophe OTTOGALI (titulaire) et Valérie FUERTES (suppléante).

SMD3 : renoncement au pouvoir de police.

Fin de la séance à 22h45.

Les membres du Conseil municipal,

Le Maire,